

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE

Séance du 16 juin 2014.

Étaient présents :

Pour la mairie de Biot:

- **Me Brosset**, conseillère déléguée à la vie scolaire, **Me Béry**, responsable des affaires scolaires,

Pour les parents d'élèves:

- **Me Frugier** (présidente de l'APE), , **Mes Georges et Cheurlin**(parentes déléguées de CP), **M. Caron** (parent délégué ce1/ce2), **M. Mangin** (parent délégué de CE2), **Me-Neuquelman** (parent délégué des CM1),

Pour l'Éducation nationale:

- les enseignants de l'école: **Me Marengo** (CP), **Me Ménard** (C.P), **Me Salicis** (CE1), **M. Bridoux** (CE1 et directeur) , **Me Arnaud** (CE2), **M. Chaput** (CM1), **Me Gagou** (CM1/2) et **Mme Léouffre** (CM2).

L'ordre du jour a été abordé comme suit :

1/. Approbation du compte rendu

Le compte-rendu du précédent conseil d'école a été approuvé.

2/ Information sur la structure des classes l'an prochain:

Le nombre d'enseignants affectés à l'école reste identique aux années précédentes puisque les effectifs d'élèves sont quasi stables, voire en légère hausse. Le poste RASED d'enseignant spécialisé resté vacant cette année du fait du non remplacement de Me Roche est maintenu administrativement à l'école pour la rentrée prochaine. L'équipe espère donc qu'un enseignant sera affecté sur ce poste car cela a manqué cette année à l'équipe pour épauler de façon plus efficace les élèves connaissant des difficultés particulières. De plus, un certain pourcentage des élèves est non francophone et requiert une vigilance particulière quant à la maîtrise du français.

Pour la composition des classes, c'est en priorité le nombre d'élèves pour chaque classe d'âge donné et le nombre d'enseignants affectés à l'école qui déterminent la structure de l'école: pour l'an prochain encore, l'équipe a décidé de dédoubler le CP ce qui allégera les effectifs pour ce niveau. De cette décision découle la structure future pour 2014/15 :

- 2 classes de C.P avec Mes Marenco et Ménard,
- 1 classe de CE1 avec Me Salicis
- 1 classe de CE1/CE2 avec Mr Bridoux
- 1 classe de CE2 avec Mme Arnaud,
- 1 classe de CM1 avec Mme Bélélis
- 1 classe de CM1/CM2 avec Mr Chaput,
- 1 classe de CM2 menée par Mme Léouffre.

Mme Dalban devrait normalement être présente l'an prochain pour seconder les enseignants à temps partiel ou déchargé, c'est-à-dire en CE1-CE2 et en CE2. L'équipe est à ce jour dans l'attente de son affectation effective pour 2014-15.

Concernant la composition des double-niveaux :

L'affectation en double niveau relève d'une analyse particulière de l'équipe basée sur les capacités des élèves pressentis (autonomie, attitude volontariste face au travail, personnalité de l'enfant) ce qui interdit tout choix familial de préférence entre deux classes... Si la sélection est correctement réalisée, les élèves de double niveau ne sont pas lésés et ont un niveau d'acquisition comparable à ceux affectés en classe unique. Ils acquièrent également une méthodologie de travail particulièrement efficace qui leur sera bien utile pour la suite de leur scolarité. Le choix se fait donc sur des considérations purement pédagogiques pour permettre à tous les élèves de réussir.

Pour les effectifs: 189 élèves sont inscrits pour l'an prochain, hors enfants du voyage qui peuvent arriver en cours d'année, plusieurs départs ayant été compensés par de nouvelles arrivées, notamment de l'étranger. Pour ce qui est des enfants du voyage, historiquement, l'école a toujours accueilli des enfants de familles séjournant sur les aires d'accueil à proximité. Cette année, encore 22 élèves ont été ponctuellement accueillis plusieurs mois dans l'année ou pour d'autres presque toute l'année. Beaucoup de ces enfants requièrent une aide particulière car ils sont souvent en difficultés scolaires et ont un suivi en pointillés. L'école continuera d'accueillir certains de ces enfants dans la mesure où ils n'alourdisent pas excessivement les effectifs de la classe. L'école se réserve toutefois le droit de ne pas les admettre pour des niveaux déjà chargés comme le seront les CE1 et CE2 pour 2014/15... Pour information, une école d'Antibes est spécialisée dans l'accueil des enfants de ce profil et si l'école du Moulin neuf accueille malgré tout ces enfants, c'est car les familles refusent d'aller plus loin pour scolariser leurs enfants jusqu'à maintenant.

3/ Information sur l'organisation du temps scolaire à la rentrée prochaine: (Temps éducation nationale)

Une lettre d'information générale du ministre sur l'application des nouveaux rythmes scolaires à destination des familles datant de ce mois de juin a été mise en ligne sur le site de l'école et sera affichée sur le panneau d'informations extérieur de l'école avec les nouveaux horaires de l'école.

La rentrée aura lieu le mardi 02 septembre avec un accueil particulier pour les CP en salle polyvalente, comme chaque année. Suite au nouvel emploi du temps arrêté en CCVS, différents articles du règlement scolaire de l'école faisant référence aux horaires d'ouverture et de fermeture de

l'école doivent être mis à jour. La charte de la laïcité, mise en place au début de l'année scolaire doit également y être annexée. Tous ces changements purement formels du règlement de l'école apparaîtront sur une version d'essai consultable en ligne à compter du mois de septembre et devront recevoir ensuite l'approbation de l'ensemble des membres du premier conseil d'école à la rentrée 2014-15.

Les horaires de récréation seront placés entre 10h15 et 10h30 le matin pour équilibrer les séances d'apprentissage et entre 15h20 et 15h30 l'après-midi permettant de faciliter la liaison avec les TAP. L'école ouvrira ses portes 10 minutes avant la sonnerie, soit à 8h20 le matin et 13h35 l'après-midi.

Les activités pédagogiques complémentaires des enseignants (aide individualisée, méthodologie et actions du projet d'école) seront principalement proposées le mercredi entre 11h30 et 12h30: une heure en continue après une pause de 5 minutes. Les familles seront averties à chaque fois que cela concernera leur enfant et auront le droit de refuser si cela ne satisfait pas à l'organisation familiale. Toujours concernant l'organisation du temps scolaire l'an prochain, l'équipe enseignante fait la demande que Me Léone intervenante BCD puisse être présente les après-midis à l'école dès 13h45, contre 14h15 à l'heure actuelle. Les matinées étant plutôt réservées à des temps d'apprentissages fondamentaux, c'est plutôt au cours des après-midis que les classes réalisent leurs projets en BCD et ce temps sera de facto réduit d'une heure l'an prochain... Me Béry ne peut répondre par l'affirmative pour le moment, l'organisation précise de l'équipe d'animation n'étant pas définie à ce jour et les besoins d'encadrement en maternelle seront toujours présents...

Pour ce qui est des activités sportives subventionnées par la mairie de Biot, des demandes ont été faites pour que l'activité natation puisse continuer au CP et CE1, activités obligatoires des programmes scolaires. Mr Botteri de Nautipolis communiquera son planning à la rentrée avec l'accord de la mairie. Qu'en est-il des autres activités sportives : tennis, voile, golf. Est-ce que les partenariats demeurent pour la rentrée prochaine ? La mairie de Biot n'a pas l'intention de changer ses partenariats l'an prochain, que ce soit pour le golf, la voile et le tennis. Mr Bridoux indique que le centre nautique d'Antibes avait émis des réserves sur une poursuite de l'action l'an prochain en raison de la mise en place des nouveaux rythmes. Plus de précisions seront apportées avec la mise en place effective de la réforme en 2014/15.

L'équipe enseignante réitère sa demande de pouvoir occuper une partie du stade de la Fontanette afin de mettre en place des cycles de sports collectifs avec les classes de cycle 3. Mes Brosset et Béry pensent que cela ne posera pas de problèmes mais demandent que soient communiqués à la mairie un planning d'occupation, avec une estimation du périmètre nécessaire (qu'il faudrait alors délimiter par une clôture pour protéger la zone...) . A cela devrait s'ajouter également un accès aux toilettes et un espace de rangement dédié pour le matériel (éventuellement).

Les parents d'élèves interrogent la mairie sur le contenu des activités proposées en TAP, et se demandent notamment si des activités sportives seront mises en place. Me Béry indique que les activités proposées seront en adéquation avec les possibilités locales des groupes scolaires (présence ou non d'équipements spéciaux) et que les activités seraient donc déterminées en fonction des différents sites d'accueil, sans pouvoir donner de contenu plus précis à ce moment de l'année. Neuf animateurs devront être recrutés pour l'école élémentaire avec la présence d'une personne référente par site, des intervenants extérieurs pourront ponctuellement s'ajouter à l'ensemble. Si le contenu des TAP n'est pas encore défini, il devrait s'adapter à l'existant et prendre en compte les actions déjà menées par les enseignants afin d'éviter les redondances ou au contraire les enri-

chir. Me Béry rappelle la problématique du Moulin neuf qui ne bénéficie pas de structures extérieures réelles et qui n'a pas non plus de grands espaces collectifs à disposition. Ce qui impliquera un nécessaire partage des locaux existants, c'est-à-dire des classes. Me Léouffre demande donc que les armoires des classes soient toutes équipées de cadenas. Me Béry s'appuie sur l'expérience de Valbonne où l'équipe municipale avait mis en place un référent par classe qui pouvait se porter responsable de ce qui avait pu être abîmé ou dégradé... Concernant l'utilisation des locaux de rangement de la salle polyvalente, il est prévu de revoir les conventions passées avec les associations qui l'occupent dans l'année.

4/ Interventions techniques dans l'école.

Suite à l'envoi du document unique d'évaluation des risques à la mairie de Biot, les services techniques et différents prestataires ont réalisé un certain nombre de réparations au niveau des fenêtres et des volets roulants notamment, au niveau de certaines installations électriques également. Plusieurs autres petites réparations non urgentes ont été listées et envoyées aux services techniques pour l'entretien pendant les vacances (réparation de poignées de portes, soudures au niveau du grillage de la cour, réparation de murs dégradés au fond de la cour...).

Une demande récurrente persiste concernant la protection des piliers des pergolas de la cour, ainsi que la réfection du caillebotis qui les recouvre.

Concernant le volume sonore très élevé dans le réfectoire durant les services de restauration scolaire, comme discuté au cours du précédent conseil, Mr Bridoux formule la proposition d'équiper le réfectoire de sonomètres pédagogiques : ceux-ci agissent de la même façon que les radars et avertissent par un impact visuel de l'excès de décibels ressenti par les personnes présentes (enfants comme encadrants). Après recherche et enquête, la commune de Lorgues dans le var s'est doté de ce type d'équipement dans ses cantines... (Une brochure technique est remise à l'équipe municipale pour études) L'objectif est bien ici d'améliorer l'ambiance de la pause méridienne qui s'apparente souvent à un concours de «qui criera le plus fort » entre les enfants et le personnel encadrant et concourra au confort de tous. L'équipe enseignante se propose de mener parallèlement à l'installation de ce matériel une action de prévention en classe dans le cadre du savoir vivre ensemble. Me Brosset accuse réception de la proposition avec la réserve du coût que l'installation de ce dispositif engendrera...

Un point dans l'organisation de la kermesse prévue le 27 juin est fait : des stands restent à pourvoir pour leur animation, Me Léouffre indique qu'elle mettra en place un stand de distribution du livre, résultat du projet TICELEC mené par différentes classes de Biot. Une alimentation en eau près du préau est demandée, comme chaque année pour le bon fonctionnement des stands d'alimentation, Mr Bridoux insistant pour une installation pérenne qui pourrait être utile aux projets de jardinage des classes.

L'ordre du jour étant clos, l'équipe enseignante remercie la mairie de Biot pour son concours dans l'organisation matérielle de la chorale d'école au jardin Mistral avec la mise à disposition d'une sonorisation et de deux personnes pour l'animer, ainsi que pour le prêt de panneaux grillagés pour l'exposition d'Arts plastiques. L'équipe remercie également l'APE pour son concours lors du vernissage de l'exposition et pour son soutien général dans les projets des classes tout au long de l'année.

Pour les représentants du conseil, rédigé par F. Bridoux.